



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACION MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/101

20 novembre 1998

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE RECTIFICATIONS
LISTE XXI – INDONÉSIE**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie certifiée conforme de la Certification des rectifications apportées à la Liste XXI – Indonésie, datée du 26 février 1998.

R. Ruggiero
Directeur général

98-4726

WT/Let/255

**LISTES DE CONCESSIONS TARIFAIRES ANNEXÉES
À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

CERTIFICATION DE RECTIFICATIONS

LISTE XXI, INDONÉSIE

CONSIDÉRANT que les PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 ont adopté, le 26 mars 1980, une Décision sur les procédures de modification et de rectification des Listes de concessions tarifaires (IBDD, S27/26);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Décision susmentionnée, un projet contenant les rectifications apportées à la Liste XXI - Indonésie a été communiqué à tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce sous couvert du document G/MA/TAR/RS/39 le 26 novembre 1997;

IL EST CERTIFIÉ PAR LA PRÉSENTE que les rectifications apportées à la Liste XXI - Indonésie sont établies conformément à la Décision susmentionnée.

Les rectifications ci-annexées prendront effet le 26 février 1998.

La présente certification est déposée auprès du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, qui en remettra dans les moindres délais une copie certifiée conforme à chaque Membre de l'Organisation mondiale du commerce. Elle sera enregistrée conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

FAIT à Genève le vingt-six février mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

R. Ruggiero

Copie certifiée conforme:

Directeur général

SCHEDULE XXI - INDONESIA

SECTION I-B TARIFF QUOTAS

Description of products	Tariff Item Number(s)	Initial Quota Quantity and In-Quota Tariff Rate	Final Quota Quantity and In-Quota Tariff Rate	Implementation Period From/To	Initial Negotiating Right	Other Terms and Conditions
1	2	3	4	5	6	7
Milk and cream of fat and its products		414,700 t wholemilk equivalent	414,700 t wholemilk equivalent	1995/2004		
	0402.10.100) 15%) 15%			
	0402.21.190) 30%) 30%			
	0402.29.190) 30%) 30%			
	0403.90.100) 15%) 15%			
	0405.00.100) 15%) 15%			

26 February 1998